

# Abrégé de l'Histoire de la Pêche en Belgique

Le littoral belge, depuis les temps les plus reculés, a été habité par une population de hardis marins. César nous apprend que ce sont nos ancêtres, les Morins et les Ménapiens, qui ont découvert la Grande-Bretagne. Le Ménapien Carausius obtint le commandement d'une flotte romaine sous Maximin.

Dans un écrit de l'an 399, saint Paulin représente les habitants du littoral comme des pirates toujours en guerre avec leurs voisins. La configuration de la côte de Flandre, entrecoupée de baies et de criques, se prêtait d'ailleurs admirablement à la navigation.

A cette époque déjà, les habitants pratiquaient la pêche en mer bien loin de leur côte. Au VI<sup>e</sup> siècle Yarmouth est déjà le rendez-vous des *Piscatores Angliæ, Galli, Belgæ atque peregrine*.

C'est sur les rives des estuaires et des criques où les barques peuvent se réfugier, qu'il faut rechercher les premières bourgades ou hameaux de pêcheurs. *Sandeshoved* (Zandhoofd), sur l'estuaire de l'Yser, apparaît comme port en 1093. Dès 1107, on débarque régulièrement le hareng à Grevelingen (Gravelines). Nieuport, construit en face de Sandeshoved, sur l'autre rive de l'Yser, devient le centre de la pêche dans les Flandres. La ville reçoit en 1163 sa *keure*, qui l'exempte à perpétuité de tout tonlieu et péage.

Cette *keure* ou charte est un document remarquable sur la navigation, le commerce et la pêche.

Elle dit notamment que les filets de pêche, importés d'Angleterre, doivent payer un droit de quatre deniers. La charte indique la dîme à payer pour le poisson amené par mer ou sortant de la ville. Elle mentionne comme vendus sur le marché : hareng frais (*allecia recentia*), saumon, cabillaud, aiglefin, plie, dorade, turbot, congre. Certains mollusques, tels la moule, la patelle; enfin elle cite la baleine.

Nieuport est, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le marché principal, l'étape des poissons de mer.

Avec le produit de la dîme du hareng, on construit des églises, les hôpitaux, les écoles des pauvres et d'autres établissements publics.

Le hareng est vendu frais, séché, salé. La fumaison ne paraît avoir été faite qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Le degré de salaison a une grande importance. Dans une lettre de 1190, Étienne, évêque de Tournai, appelle l'attention du doyen de Bruges sur la salaison du hareng. Si elle est trop forte, ses diocésains boivent outre mesure. La religion chrétienne imposant la consommation du poisson certains jours, a beaucoup contribué au développement de la pêche. La prospérité grandissante de Bruges fut d'un appui non moins efficace.

Bruges fait partie de la Hanse de Londres. Dans ses rues se rencontrent les Florentins, les Génois, les Lombards avec les Flamands, les Wallons, les Anglo-Saxons, les Allemands et les Osterlings de Reval et de Riga. Les Allemands et les Osterlings trafiquent avec la France et l'Angleterre; ils envoient le hareng salé jusqu'à Novgorod en Russie.

Nieuport reste le chef-lieu de la pêche. Mais à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, d'autres localités sont habitées par des pêcheurs, notamment Ostende qui, bientôt, se posera en rivale de Nieuport, son aînée.

La découverte faite par Gillis Beukels, natif de Hughenvliet en Flandre, et Jacques Kien, originaire d'Ostende, de l'art de caquer le hareng en mer donna une nouvelle valeur à ce poisson en le rendant susceptible d'une plus longue conservation. Cette caque, qui se pratique encore de la même manière de nos jours, consiste à faire à la gorge du hareng une incision par laquelle on retire les intestins et les autres parties visqueuses qui sont les principaux agents de corruption.

Une des premières conséquences de la découverte de Beukels, fut la construction de bateaux plus grands pouvant rester en mer plus longtemps et embarquer plus de tonneaux et plus de filets. Ces grandes barques, connues sous le nom de *buizen*, construites d'abord à Hoorn, en Hollande, ne tardèrent pas à être utilisées aussi en Zélande et en Flandre.

Grâce au buize, la pêche du hareng peut se poursuivre sur toute la côte anglaise jusqu'aux Shetlands. Elle est aussi l'objet de la plus active protection de la part des souverains qui règnent sur la Flandre et des ducs de Bourgogne en particulier.

Outre la prospérité qu'elle apporte à tout le littoral, la pêche est la pépinière qui fournit les équipages.

La flottille de pêche est surtout utile en cas de conflit. Le buize peut faire le commerce, il cingle jusqu'à la Rochelle et sur les côtes portugaises; il fait la pêche, mais fait aussi la guerre. Le prince, s'il a des difficultés, loue les services du propriétaire du bateau, au besoin il en fait saisir un certain nombre qu'il retient pour la durée de la guerre.

La découverte de Beukels a d'autres conséquences économiques. Jusqu'ici le bateau était la propriété de la famille, le père formant l'équipage avec ses fils et ses parents. Ils vendaient eux-mêmes le poisson.

Le grand buize ne permet plus cette exploitation familiale. Vers 1500, il coûtait 900 livres parisis. C'était une dépense trop grande pour une famille. Aussi voit-on intervenir l'intermédiaire qui fait lui-même, ou fait obtenir des avances de fonds pour le paiement du bâtiment. C'est le *Weert*, l'écoreur, le *beschrijver* de nos jours, car la fonction s'est maintenue. En dehors des avances, le Weert s'occupe de l'administration des bateaux et de la vente du poisson.



Le Weert est l'élément instruit, au contraire du pêcheur qui le plus souvent est illettré.

Outre le tantième du *Weert*, le pêcheur doit payer aussi



le *weerdgeld*, espèce de droit de minque de 1 % sur le produit des pêches vendues à Ostende.

Ce *weerdgeld* donna de 1450 à 1459 en moyenne 269 livres parisis; en 1483 il rapporta 1,781 livres parisis.

Cet écart démontre le progrès extraordinaire que la pêche a fait dans un laps de temps de trente années.

Dès le début du règne de Charles-Quint, la pêche devient l'objet d'une réglementation sévère. Un placard de 1512 confirme un édit de 1488 prescrivant de marquer les tonneaux de harengs comme garantie de contenance.

Un placard de 1539 fait défense de pêcher le long de la laisse de basse mer à pied ou à cheval avec des sennes ou autres filets quelconques avec lesquels « on prend les petits poissons, détruisant de cette manière les œufs et le frai ou les abandonnant sur la grève où ils sont détruits par les oiseaux ou autrement ». Ces abus, ajoute le placard, sont très nuisibles à la multiplication du poisson.

Un autre édit de la même année prescrit de nouvelles mesures pour protéger le poisson. Défense est faite de pêcher avec des sennes, filets trainants et dérivants et, quel que soit le nom qu'on leur donne, dont les mailles seront moindres ou plus étroites que 5 pouces complets. Suivent les pénalités pour les délinquants. Elles ne sont pas douces, qu'on en juge : la première fois on inflige l'amende; en cas de récidive, c'est le bannissement pour dix années et l'ablation du pouce.

Les dispositions de ces règlements pour la protection de la pêche furent confirmées et dans certains cas renforcées par les règlements subséquents, entre autres ceux des Archiducs du 15 octobre 1614 et de Charles VI du 27 janvier 1727. Certains de ces règlements sont encore en vigueur de nos jours.

C'est aussi sous le règne de Charles-Quint que la morue devient l'objet d'un grand commerce. Les pêcheurs d'Ostende vont la capturer au Doggerbank, sur les côtes du Jutland, plus tard ils poussent jusqu'au Lofoten et jusqu'en Islande à la recherche de ce poisson.

La pêche atteint son apogée en Flandre sous Charles V; avec la mort d' ce prince commence la déchéance dont plus jamais elle ne se relèvera complètement.

La réforme religieuse enfante la révolution des provinces belges et hollandaises contre la domination espagnole. Les provinces hollandaises réussissent à former un État distinct qui s'élève bientôt à un haut degré de puissance et de prospérité, tandis que les provinces belges ne connaissent que la ruine.

Le prince d'Orange délivre des lettres de marque aux marins du littoral; la pêche ne peut plus s'exercer que par intervalles. D'ailleurs, beaucoup de pêcheurs se sont expatriés en Hollande et en Zélande. Ce sont les éléments les plus vivaces, les plus énergiques.

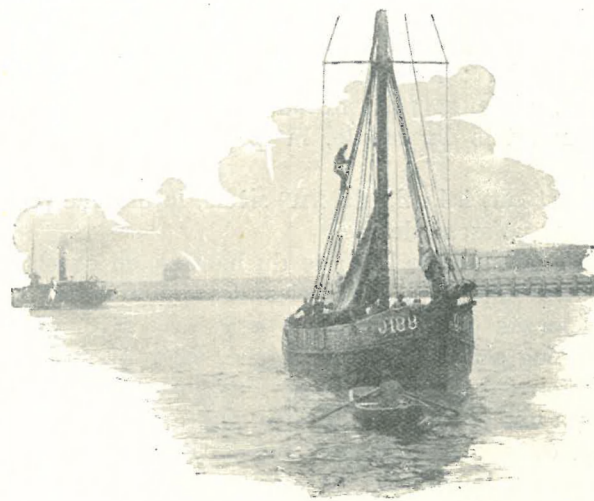
Pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, notre pays devient le champ de bataille des Espagnols, Français, Hollandais. La Belgique ne compte plus que deux ports présentant quelque activité : Ostende, Dunkerque. Ce sont de véritables nids de corsaires. Ostende seul en abrite une trentaine, qui, suivant les alliances politiques combattent, les Espagnols, les Anglais, les Français et les Hollandais ou sont leurs alliés. Les noms de De Ruyter, Tromp, Piet Hein sont restés célèbres en Hollande. Mais les Besage, Jacobsen, Roel de Reus, Braeke, De Ridder, Van Maestricht, etc., sont leurs dignes rivaux parmi les Ostendais.

Ceux-ci amènent en un an dans le port d'Ostende pas moins de 78 navires capturés.

Le métier de corsaire est dangereux, mais lucratif et des plus honorables.

Bowens, qui publia une histoire d'Ostende vers 1780, cite le nom des principaux corsaires et donne une liste des prises pour l'année 1667. « Mes chers concitoyens, dit-il, n'êtes-vous pas émus et fiers de lire dans ce tableau d'honneur le nom de vos ancêtres qui se sont distingués par leur courage héroïque? »

» Puisse Ostende continuer à enfanter de pareils soldats!



Le nom seul des corsaires ostendais est devenu l'effroi des Français. »

En 1713, le traité d'Utrecht met fin à la guerre, la Belgique passe sous l'autorité des Habsbourg d'Autriche dont



le chef était alors l'empereur Charles VI. Le traité de la Barrière vint compléter le traité d'Utrecht. Ce traité consacra la fermeture de l'Escaut. Anvers étant fermé au commerce, tous les efforts du Gouvernement autrichien se portèrent sur les ports du littoral et sur Ostende en particulier.

Nieuport était ensablé. Les travaux nécessaires furent faits. Un décret déclare que tous ceux qui aideront à faire revivre la pêche, entrepreneurs, associés ou intéressés, jouiront de l'exemption de tout droit d'entrée, sortie, convoi, tonlieu et autres sur les poissons, les bateaux, bois, agrès, provisions, ainsi que sur le sel.

L'initiative privée collabore avec les pouvoirs publics. En 1727, on fonda à Nieuport « La Grande Compagnie de Pêche ». Parmi les fondateurs on trouve plusieurs personnes de la Flandre, du Brabant et autres provinces des Pays-Bas autrichiens. Outre la pêche à la marée fraîche, la compagnie fait la grande pêche du hareng et celle de la baleine.

Craignant avec raison que la Belgique, qui était devenue leur principal débouché, n'importerait plus leur poisson, les puissantes compagnies hollandaises de pêche firent à la Compagnie de Nieuport une concurrence acharnée. Les négociants de Nieuport accusèrent les Hollandais d'inonder la Belgique de poisson à bas prix, même d'offrir la morue gratis ou pour le simple fret, aux navires qui voulaient l'introduire à Nieuport.

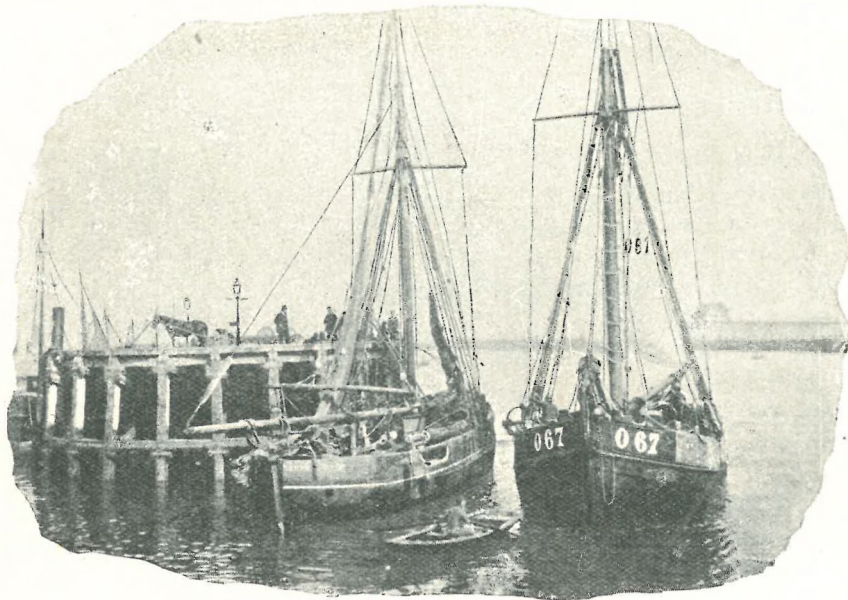
Cette lutte économique persista jusqu'à l'écrasement de la société belge. Les bateaux furent vendus en France et en Hollande et les équipages obligés de s'engager à l'étranger.

Ostende, négligeant la pêche, porta tous ses efforts sur le développement du grand commerce et de la navigation.

Pendant les accalmies que laissait la guerre, ses pêcheurs avaient cinglé jusqu'au Groenland et au détroit de Davis, à la recherche de la baleine. Ce fut donc facile de recruter les équipages pour les expéditions de longue durée. Dès 1714, Ostende arme des bateaux pour les Indes; les navires rentrent en 1716; la vente de leur cargaison donne un bénéfice de 20 %. En 1722, Charles VI fonda la célèbre Com-

suspendre la Compagnie d'Ostende pendant sept ans. La compagnie entre en liquidation en 1732.

Marie-Thérèse, qui succéda à Charles VI, tâcha de raviver



la pêche, mais tandis que tous les pays avaient inauguré une politique de protection de la pêche nationale, que la France, malgré les clameurs des Hollandais, avait imposé un droit de 55 livres par tonne de morue étrangère, que l'Angleterre accordait des primes pouvant s'élever jusque 120 livres par bateau de 50 tonnes, la Belgique, appauvrie par de nombreuses guerres, ne put songer à donner des avantages pécuniaires. On dut se contenter de mesures administratives. Cependant une prime de 50 florins est accordée en 1770 à tout bateau faisant la pêche du hareng.

Dès 1767, un décret interdit l'entrée du hareng de pêche étrangère. La contenance des tonneaux de hareng et autres poissons salés est réglementée. Le règlement général pour la pêche à Nieuport et à Ostende est publié en 1770. Il donne entre autres les conditions de travail à cette époque. Ces conditions varient suivant que le bateau fait la pêche en Islande, la pêche au hareng ou à la marée fraîche. Aussi, suivant les saisons, on distingue le pêche d'hiver et la pêche d'été.

Grâce à ces mesures, la pêche connut de nouveau une période de prospérité, de courte durée malheureusement. Cette prospérité fut stimulée surtout par la guerre d'Amérique (1773-1783), dans laquelle la France et l'Angleterre furent impliquées.

En 1781, Nieuport seul armait 45 bateaux pour la pêche d'Islande qui rapportèrent 13,537 tonneaux de morue; Ostende armait 19 bateaux pour cette pêche. Cette ville ne pouvait donner un plus grand développement à la pêche, la grande partie des pêcheurs et marins étant embarqués pour les voyages au long cours.

En 1787, Ostende et Nieuport possèdent 120 bateaux et occupent 2,500 pêcheurs. La morue est pêchée au Doggerbank, en Islande, à Terre-Neuve. Ce sont les derniers éclats d'une prospérité causée surtout par l'interdiction de l'entrée du poisson étranger.

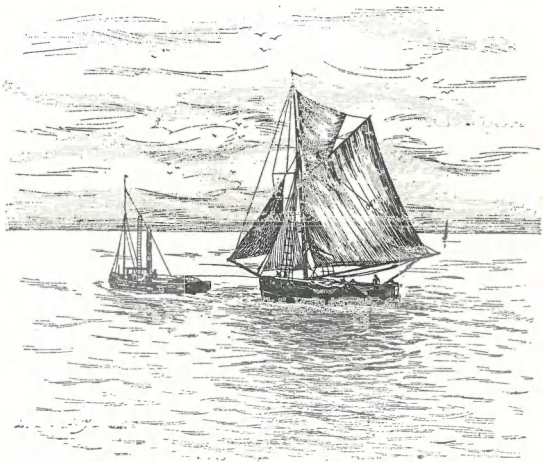
La corporation des poissonniers s'éleva contre la prohibition des produits étrangers, accusant les armateurs de disposer d'un véritable monopole. Ils se plaignent de la mauvaise qualité du hareng et de la fraude, soi-disant



pagne d'Ostende, dont les navires vont trafiquer sur les côtes d'Afrique, aux Indes et en Chine. La prospérité de la compagnie provoque sa déchéance. Sous la pression de la Hollande, de l'Angleterre et de la France, l'empereur, en 1727, consent, « pour le bien de l'Europe », à



faite avec la morue à laquelle on substitue le *koolvisch*. Bien que l'enquête faite à l'initiative du gouvernement eût établi l'inanité de ces accusations, la corporation des



poissonniers, alors toute-puissante, parvint à faire révoquer la prohibition d'entrée.

Au monopole des armateurs succéda le monopole des poissonniers qui fut d'autant plus néfaste pour la pêche que, n'étant pas nombreux, ils pouvaient s'entendre facilement pour acheter le poisson à vil prix.

Nous pouvons passer rapidement sur les années de l'occupation de la Belgique par la France de 1792 à 1815. L'exercice de la pêche était entravé à tous instants par la proclamation des préfets qui défendaient tout simplement aux pêcheurs d'aller en mer jusqu'à nouvel ordre.

Le Gouvernement des Pays-Bas connaissait trop l'importance de la pêche pour ne pas la protéger. Le système d'encouragement existant dans ce pays fut appliqué ici en Belgique. Interdiction d'importer du hareng étranger; prime à la pêche du hareng, du cabillaud d'Islande; prime à la pêche à la grande ligne; prime à l'exportation du hareng et autre poisson salé. Exemption de droit sur le sel.

Les renseignements statistiques manquent pour donner la situation de la flottille et des équipages à la fin de l'union avec la Hollande. Au début de 1832, la Flandre occidentale employait un bâtiment de 100 tonneaux, 70 bâtiments de 30 à 50 tonneaux, 71 schuiten de 10 à 15 tonneaux. Au total, 142 embarcations montées par 825 hommes. Ce nombre d'hommes, dit le collège de pêche de la Flandre occidentale, pourrait être augmenté, notamment à Nieuport, par le retour dans leur foyer de l'élite de ses pêcheurs qui ont été réduits à chercher de l'emploi à Dunkerque.

On peut admettre que le chiffre de 1832 reflète à peu de chose près, la situation de fin 1830, année de la séparation.

Dès 1835, la chambre de commerce d'Ostende demande que la pêche soit protégée et fait ressortir que les pêcheurs vont s'embarquer à Dunkerque où, grâce aux grands prix atteints par la morue par suite de l'interdiction d'entrée

du poisson étranger et des fortes primes que l'État accorde, les armateurs dunkerquois peuvent payer largement leurs équipages. La chambre s'élève contre la concurrence qui est faite aux armements belges par la Hollande qui compense les primes d'armement par des primes similaires, les droits d'entrée par des primes d'exportation, les bas prix par des indemnités occultes. La Hollande a, en outre, l'avantage d'un transport économique par eau.

En conséquence, la chambre demande la prohibition d'entrée en Belgique notamment des espèces de poisson de pêche étrangère que les armements peuvent fournir en quantités suffisantes pour les besoins du pays. Ces demandes ne restèrent pas stériles. En 1837, le gouvernement institue une commission spéciale de pêche chargée de donner son avis sur les demandes de primes. La Chambre des représentants vote un premier crédit de 40,000 francs, porté à 60,000 francs l'année suivante. En même temps, un régime douanier, presque prohibitif, assurait l'efficacité de la protection directe accordée par le gouvernement.

Pour avoir droit à la prime, le navire pêcheur devait être de construction belge ou avoir été nationalisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1840. Les trois quarts des hommes composant l'équipage devaient être Belges.

Bénéficiaient de la prime : la grande pêche du hareng, la petite pêche du hareng qui se pratiquaient aux environs de Yarmouth. La pêche à la morue, la pêche aux grandes lignes ou cordes (*beeg*), enfin la pêche côtière. Suivant la pêche et le tonnage du bateau la prime variait de 1,500 à 400 francs.

L'intervention de l'État sous la forme d'octroi de primes eut la plus heureuse influence sur le développement de la pêche. La comparaison de la composition de la flottille et du nombre de pêcheurs entre l'année 1836, commencement de la période des primes, et 1865, commencement de la suppression, le prouve éloquemment.

L'année 1836 donne 194 embarcations diverses montées



par 1,003 hommes; en 1865, sont renseignées 269 embarcations montées par 1,646 pêcheurs.

La suppression des primes devint définitive à partir de 1867. Depuis cette année, on assiste à la lutte d'une



industrie abandonnée des pouvoirs publics, sans défense contre la concurrence étrangère ni contre les risques divers.

D'autres facteurs sont venus accentuer cette décadence.

La facilité de communication par chemin de fer fait donner la préférence au poisson de marée plutôt qu'au poisson conservé par le sel. Le mode d'exploitation du bateau est un autre facteur de décadence. Sauf à Heyst et à La Panne où le bateau est généralement la propriété d'une famille qui l'exploite, ailleurs, il appartient à un armateur. A Ostende, il appartient par part aux voiliers, cordiers, constructeurs, fournisseurs de tout genre. Ces propriétaires en général s'occupent fort peu de la pêche et de son produit; ils ne s'occupent que de la livraison, celui-ci des filets, celui-là des voiles et des cordages.

C'est en 1884 que les premiers chalutiers à vapeur sont introduits à Ostende par la firme Dossaer. *Le Prima*, le premier de ces navires construit à Granton, sur le chantier Allan, mesurait 100 pieds de long sur 20 de large. L'équipage était composé de 8 hommes. Après le *Prima*, la même firme acquit de nouvelles unités, les *Secunda*, *Tertia*, *Quarta*, *Franco-Belge*, *Lillois*, *Glorieux*. Une firme belge, la maison Beer, construit sur les plans d'un ingénieur belge le chalutier *Louise-Marie* et le *Catharina*.

L'introduction du chalutier à vapeur accentue plus rapidement encore le déclin de la pêche à la voile. Comme les tisserands des Flandres chassés autrefois de leur métier séculaire par le tissage mécanique, les pêcheurs à la voile doivent compter désormais avec les chalutiers à vapeur qui ont un rayon d'action étendu et apportent de grandes

quantités de poisson, qui déprécient encore le poisson rapporté par les voiliers.

D'autres facteurs viennent précipiter la déchéance du voilier. Blankenberghe et Ostende se sont muées en stations balnéaires. Ostende surtout devient une véritable ville de luxe et de joie. On en fait aussi un centre de pilotage, de transport de passagers vers Londres. Les services de l'État drainent vers les emplois maritimes mieux rétribués la plupart de ceux qui eussent été par leur intelligence des patrons de pêche émérites.

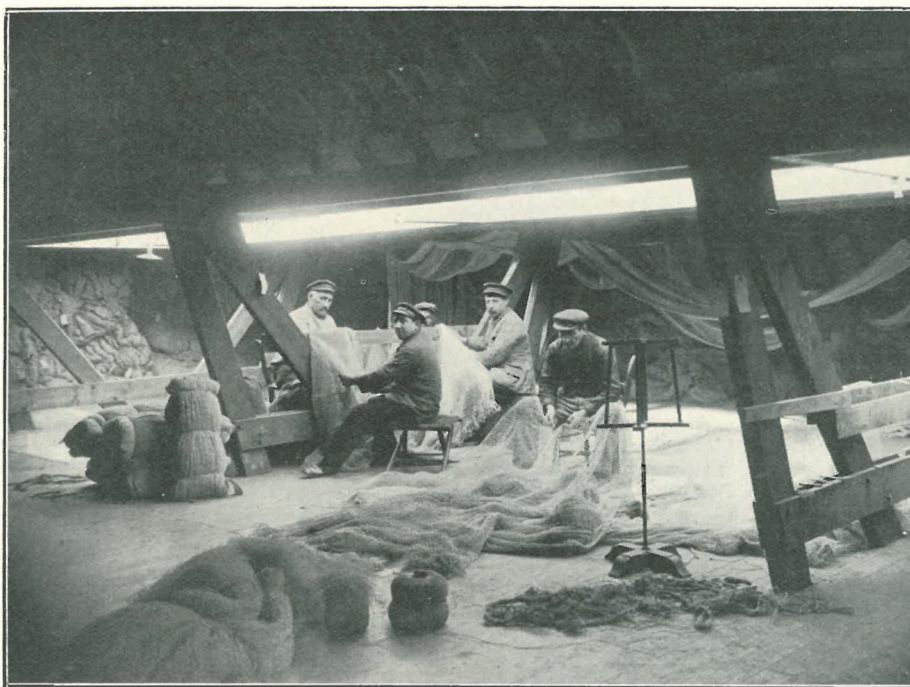
Le salaire à bord des voiliers est au surplus aléatoire et ridiculement bas. Le pêcheur est considéré comme un associé de l'armateur, car il navigue à la part et intervient dans les frais et pertes du bateau.

Les pêcheurs des voiliers forment à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle un véritable prolétariat. La misère parmi eux est d'autant plus grande que les familles ont généralement beaucoup d'enfants. Les ménages ne se soutiennent que par les gains faits par les femmes et les enfants. Les uns travaillent dans les hôtels, dans les fabriques de sardines, les autres sont femmes à journée, filochuses de chaluts ou colportent du poisson.

Les pouvoirs publics, frappés de la rapide décadence de la pêche, commencent à intervenir pour essayer de la relever. La ville d'Ostende crée en 1886 la première école de pêche subsidiée en 1899 par le gouvernement. L'exemple d'Ostende est bientôt suivi. En 1888, on fonda dans la même ville l'école libre de pêche. Blankenberghe suit en 1890, Nieuport en 1893, La Panne, Coxyde, Heyst, Oostduinkerke dans les années de 1900 à 1906. La ville d'Ostende prend une autre initiative. En 1897, elle inscrit à son budget une somme de 1,500 francs,



Fabrication du fil à chalut dans les ateliers de la Société "Ostend Stores and Ropeworks".



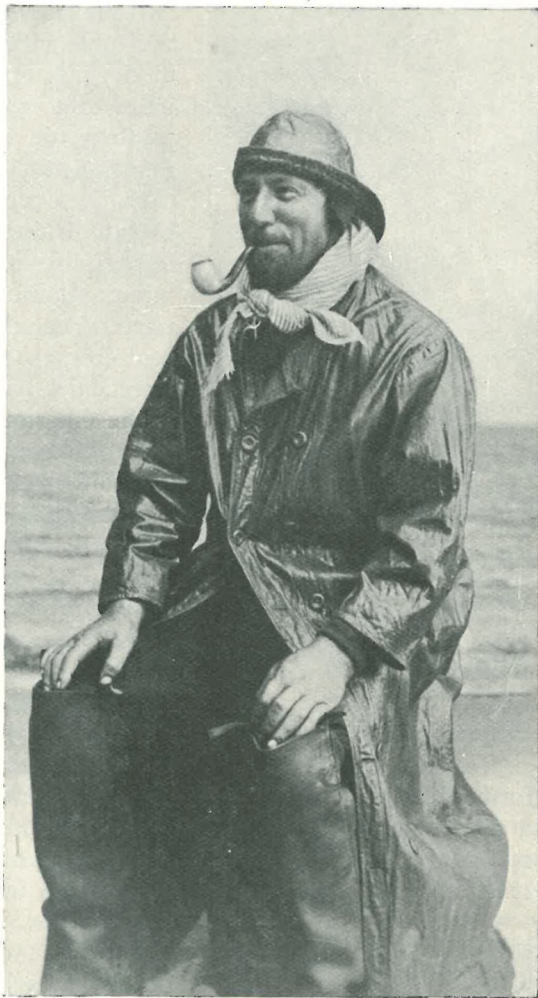
Filochage et achèvement des filets de pêche (Société "Ostend Stores and Ropeworks").

En 1897, elle inscrit à son budget une somme de 1,500 francs,



portée à 4,000 francs en 1903, destinée à être distribuée en primes aux chaloupes qui auront fait le plus de marées.

L'État accorde en 1902 des bourses d'apprentissage pour la formation du personnel pêcheur. Cette prime est accordée



au patron qui embarque le mousse et au mousse qui réussit l'examen imposé.

En 1906, S. A. R. le prince Albert de Belgique, depuis roi des Belges, fonda l'œuvre royale de l'Ibis, chargée d'adopter les orphelins de marins pêcheurs et de leur donner une instruction professionnelle les préparant au métier de pêcheur. Pour donner une instruction vraiment pratique à ces orphelins, l'œuvre acheta à Copenhague un smack à moteur et introduisit ainsi à Ostende le premier bateau muni de ces machines.

Toutes ces heureuses initiatives n'ont peut-être pas fait progresser la pêche, mais elles ont eu au moins le mérite d'arrêter la décadence. Leurs effets se sont manifestés surtout après guerre. Elles ont contribué alors avec l'esprit nouveau qui s'est affirmé dans les armements à donner à la pêche en Belgique un regain d'activité que nous espérons ne plus voir s'arrêter.

La guerre mondiale a eu sur la pêche et les pêcheurs une profonde répercussion. Les armements belges s'étaient fixés dans les ports anglais, principalement à Milfordhaven et Fleetwood. Ils apprirent à connaître de nouveaux fonds de pêche et adoptèrent de nouvelles méthodes d'exploitation.

De leur côté, les pêcheurs au contact des ouvriers et marins anglais abandonnèrent leur insouciance, devinrent moins rebelles à l'esprit d'initiative.

Revenus en Belgique après la guerre, les pêcheurs obtinrent de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail. Désormais le métier devient plus lucratif et n'est plus déserté. Au contraire, chaque année, le nombre de pêcheurs augmente particulièrement à Ostende.

Une transformation profonde se fait aussi dans le matériel de pêche, la voile est abandonnée de plus en plus et remplacée par le moteur tant sur les grands bateaux que sur les simples crevettiers.

L'Armement Ostendais fait construire en 1923 à Frederikssund (Danemark) un bateau de 62 pieds de long avec moteur de 100 H.P. Après quelques essais de pêche à la senne danoise, qui sont abandonnés parce que les courants dans la partie sud de la mer du Nord sont trop forts, cette société prend l'initiative de faire pêcher au chalut à panneaux et aux bobines comme les grands chalutiers. Le grand succès de cette innovation ne tarde pas à se faire sentir. Le nombre de bateaux à moteur utilisant le chalut à panneaux augmente rapidement; leur nombre passe de 40 en 1923 à 86 en 1929. Ils sont tous construits sur le modèle du bateau de Frederikssund. La construction des bateaux à moteur est d'ailleurs favorisée par les facilités de paiement que le propriétaire obtient des fournisseurs, les crédits accordés par les banques et les sociétés de crédit à la pêche subsidiées par le gouvernement. Le bateau à moteur est généralement une exploitation familiale. Ce sont surtout les Pannois qui sont venus habiter Ostende, après la guerre, qui montent ce genre de bateaux.

Les chalutiers à vapeur, après la guerre, ont eu des fortunes diverses; des armements disparaissent; de nouveaux sont fondés; les anciens armements augmentent le nombre de leurs unités. Les armements se groupent pour diminuer leurs frais d'exploitation. Ils sont les fondateurs actionnaires des deux fabriques de glace se trouvant à Ostende. Ils forment en 1922 une Mutuelle d'assurance qui couvre les chalutiers contre tous les risques de mer; fondent l'Industrielle des Pêcheries, qui fait la réparation des bateaux et fournit les provisions de bord. Ils constituent la Coopérative « La Marée » (*De Zeevisch*), qui s'occupe avec grand succès de la vente et de la vulgarisation de la consommation du poisson. A l'initiative de « La Marée-De Zeevisch », est fondée la Société *Pescator*, dont le but est le traitement des déchets de poisson suivant le procédé Schlotterhose, de Wesermunde.

Les armements de chalutiers à vapeur en constituant ces sociétés filiales, dans lesquelles ils sont tous intéressés, ont créé une organisation modèle dont on ne trouve l'égale dans aucun pays.

Ostende dispose aussi de skippers, de chalutiers et d'équipages intelligents, actifs qui peuvent rivaliser avec ceux de n'importe quel pays.

On peut affirmer qu'Ostende seul verra son industrie de la pêche prendre un grand développement. Blankenberghe périclité de jour en jour; Nieupoort, Coxyde et Oostduinkerke n'ont plus d'importance. La plupart des pêcheurs de La Panne habitent Ostende. Restent Heyst et Zeebrugge qui ont une population de bons pêcheurs, actifs, courageux, mais qui font la pêche à peu de distance de la côte. Aussi ce marché ne peut guère se développer parce qu'il manque toujours de nombreuses espèces de poisson, telles que le cabillaud, l'églefin, qui constituent un poisson indispensable dans un marché, ce que les Anglais appellent le *staple food*.



Ostende est le seul marché de production complet grâce à sa flottille de moteurs et de grands chalutiers. On peut trouver à la mince le poisson du gourmet et celui du prolétaire. Sa situation géographique est privilégiée parce que, tête de ligne d'un vaste réseau de chemin de fer qui couvre la Belgique et s'étend dans tous les pays de l'Europe. Le poisson d'Ostende est expédié au nord, au sud, dans toute l'Allemagne, en Suisse, en Italie, en Autriche et en Tchécoslovaquie.

Le nouveau port de pêche qui sera mis bientôt à la disposition des armements et des négociants, sera un facteur puissant qui ne pourra que concourir à accentuer la prospérité que la pêche connaît à Ostende depuis quelques années.

I. VERBRUGGHE,  
*Administrateur-Directeur de l'Armement  
Ostendais. Administrateur-Directeur de  
La Marée-De Zeevisch.*



Jan DE CLERCK. — Ter Rust.